

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Madame Amanda SABOURDY, Madame Christelle THORE.

Représentés : Madame Christiane GADAUD par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean-Marie FARGES par Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Pierre LE COZ par Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Philippe ROUDIER par Madame Murielle DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : Madame Catherine FEVRIER

AFFAIRES FINANCIERES

1- Foires et Marchés – Approbation du délégataire et du contrat de délégation pour la gestion et l'exploitation du service

Le Conseil Municipal :

- approuve le contrat d'affermage portant sur la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Foires et Marchés de la commune d'Aix-sur-Vienne
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la SAS ENTREPRISE FRERY dont le siège social est situé 26, rue de Schwob, 36 000 CHATEAURoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

2- Foires et Marchés – Tarifs 2019

Le Conseil Municipal :

- fixe la grille tarifaire applicable à l'activité FOIRES et MARCHES telle qu'il est indiqué ci-dessous :

JOURS DE MARCHES OU DE FOIRE	TARIFS HT
TARIFS ABONNES * MARCHES	
6ml (minimum facturation)	4,70 €
Le ml supplémentaire	0,75 €
TARIFS NON ABONNES MARCHES	
6ml (minimum facturation)	5,00 €
Le ml supplémentaire	0,90 €
TARIFS ABONNES* FOIRES	
6 ml (minimum facturation)	4,80 €
Le ml supplémentaire	0,80 €
TARIFS NON ABONNES FOIRES	
6 ml (minimum facturation)	5,20 €

Le ml supplémentaire	0,90 €
Camion outillage (forfait)	82,00 €
Branchement électrique	2,00 €
En dehors des JOURS DE MARCHES OU DE FOIRE	
6 ml (minimum facturation)	5,20 €
Le ml	0,90 €
Camion outillage (forfait)	160,00 €
Camion « Food Truck » (forfait)	15,00 €
Branchement électrique	2,00 €

** Abonnés : pour inciter les commerçants à s'abonner et ainsi bénéficier de tarifs plus attractifs (Cf. règlement intérieur)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.